

GROUPE DE TRAVAIL « SURVEILLANCE DE XYLELLA FASTIDIOSA » - SXF

La "Synthèse" résume l'état actuel des connaissances sanitaires et scientifiques de *Xylella fastidiosa* au travers des actualités en Europe et à l'International.

FICHE PROFIL

Xylella fastidiosa (nom latin) | **Maladie de Pierce, Chlorose variéguée des agrumes, Complexe du dessèchement rapide de l'olivier** (noms vernaculaires)

► Description succincte

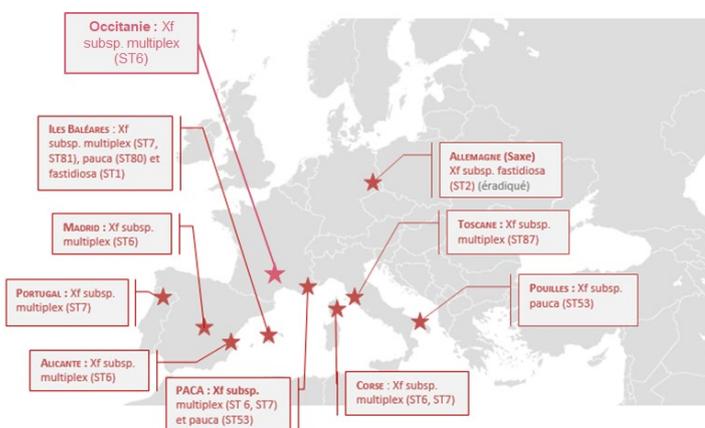
Xylella fastidiosa est une bactérie phytopathogène. Les insectes vecteurs de *Xylella fastidiosa* n'ont pas encore été clairement identifiés en France. Ainsi, tout insecte piqueur-suceur se nourrissant de sève brute est à considérer comme potentiellement vecteur de cette bactérie. Dans la région des Pouilles en Italie, les insectes *Philaenus spumarius* (cercopie des prés), *Philaenus italosignus* et *Neophilaenus campestris* sont reconnus comme vecteurs dans la transmission de la maladie. *Xylella fastidiosa* empêche la plante de s'alimenter en gênant les mouvements de la sève brute, ce qui entraîne le dépérissement voire la mort de la plante infectée.

Plantes hôtes: Très polyphage, *Xylella fastidiosa* s'attaque à un très large spectre de végétaux : vignes, oliviers, arbres fruitiers (Prunus), agrumes, chênes, luzerne, rosiers, etc.

Au total, 595 espèces sensibles recensées dans le monde, dont 343 dont l'infection a été démontrée par au moins deux méthodes de détection différentes ([EFSA, 2020](#)). A ce jour, six sous-espèces de *Xylella fastidiosa* ont été décrites dans le monde : multiplex, pauca, fastidiosa, sandyi, morus, tashke. Chacune de ces sous-espèces présente une gamme de souches et de plantes hôtes spécifiques.

► Statut

Présent sur le territoire Français



► Biologie/dispersion et symptômes

Les symptômes de ses manifestations sont peu spécifiques (flétrissement, brûlures foliaires) et rendent difficile sa détection. Des plantes a priori symptomatiques peuvent être saines et à l'inverse, des plantes sans symptômes peuvent être contaminées.

Par ailleurs, il existe un fort risque de confusion avec d'autres causes d'origine biotique ou abiotique (carences, stress hydriques, etc.).

Différents types de symptômes peuvent être observés. À titre d'exemples :

- Les brûlures foliaires et, dans les stades les plus avancés, le dessèchement des rameaux (notamment dans le houppier des arbres), suivis de la mort de la plante dans les cas les plus graves (polygale à feuilles de myrte, laurier-rose, olivier, amandier, ...)
- Les chloroses foliaires (sur caféier, oranger) ;
- Les défauts de lignification (aoûtement) et la persistance des pétioles après la chute des feuilles (vigne) ;
- Le nanisme, accompagné d'une coloration bleu-vert des feuilles (luzerne);
- Le port tombant et la réduction des entre-nœuds (pêcher) ;
- Jaunissements et rougissements des feuilles (vigne).

► Plus d'informations

[Situation et réglementation dans l'Union européenne](#) | Page dédiée de la Commission européenne

[Alim'Agri](#) | Description, actualités, réglementation, distribution, plans d'action, documentation (vidéos, photos, etc.)

[DRAAF Corse](#) | Actualités, réglementation, communication, bilans de surveillance, cartes

[DRAAF PACA](#) | Actualités, réglementation, communication, cartes

[DRAAF Occitanie](#) | Actualités, réglementation, communication

[EPPO Global Database](#) (code XYLEFA) | Taxonomie, distribution dans le monde, plantes hôtes, signalements, photos, autres documents

[XF-actors](#) | Veille, publications, actualités, réglementation, documentation (photos, vidéos, infographies, etc.)

[PONTE-projet](#) | Veille, actualités, symptômes, protocoles de diagnostic, photos

INRAE | Veille, actualités

[Anses](#) | Symptômes, diagnostic

[e-phytia](#) | Biologie, symptômes, dégâts, diagnostic

[Fiche profil complète Plateforme ESV](#)

Conformément aux productions réalisées par la Plateforme d'Épidémiosurveillance en Santé Végétale (ESV), celle-ci donne son droit d'accès à une utilisation partielle ou entière par les médias, à condition de ne pas apporter de modification, de respecter un cadre d'usage bienveillant et de mentionner la source © <https://www.plateforme-esv.fr/>

IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

Xylella fastidiosa provoque des dégâts considérables sur ses hôtes, se manifestant par un dépérissement pouvant aller jusqu'à la mort des végétaux contaminés.

Du fait de sa grande polyphagie, toutes les filières de production agricoles sont exposées à un risque de contamination. La bactérie représente aussi un danger pour les végétaux non cultivés mais qui présentent un intérêt social, environnemental et patrimonial particulier, telles que les espèces endémiques.

La bactérie a notamment provoqué des dégâts considérables aux États-Unis dans les vignobles californiens dans les années 1990 et occasionne encore aujourd'hui des pertes de rendements. En Italie, elle décime des oliviers multiséculaires de la région de production des Pouilles et ce, sur des milliers d'hectares.

Actuellement, il n'existe pas de moyens curatifs pour lutter contre cette bactérie. La réglementation européenne impose l'arrachage et la destruction des plants contaminés ainsi que la conduite d'une surveillance annuelle des zones alentours.

REGLEMENTATION ET PLAN DE SURVEILLANCE

► Plan de surveillance

La bactérie *Xylella fastidiosa* est un organisme de quarantaine prioritaire, suivant le [règlement européen 2016/2031/UE](#) : son incidence économique, environnementale ou sociale potentielle est considérée comme la plus grave pour le territoire de l'Union Européenne. À ce titre, la surveillance et la lutte contre *Xylella fastidiosa* est obligatoire sur tout le territoire européen.

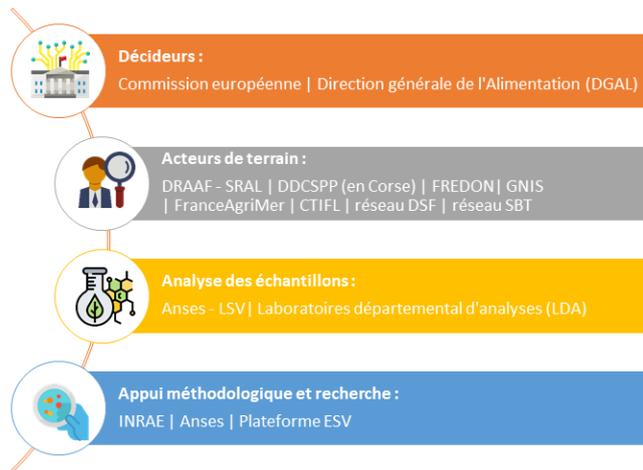
Le [règlement d'exécution \(UE\) 2020/1201](#) précise les dispositions visant à empêcher l'introduction et la propagation de *Xylella fastidiosa* dans l'UE. La stratégie de surveillance et de lutte contre *Xylella fastidiosa* repose sur le triptyque suivant :

- (i) une surveillance et une détection précoce de la présence de la bactérie dans l'ensemble du territoire,
- (ii) l'éradication de l'organisme nuisible par destruction des végétaux contaminés et suspects dans les zones infectées,
- (iii) la restriction de mouvement des végétaux sensibles provenant des zones délimitées.

L'[arrêté ministériel du 19 octobre 2020](#) relatif aux mesures visant à éviter l'introduction et la propagation dans l'Union de *Xylella fastidiosa* (Wells et al.) renvoie aux dispositions du [règlement d'exécution 2020/1231/UE](#) et donne au préfet de région la responsabilité d'établir les zones délimitées.

► Acteurs de la surveillance

Conformément aux productions réalisées par la Plateforme d'Épidémiosurveillance en Santé Végétale (ESV), celle-ci donne son droit d'accès à une utilisation partielle ou entière par les médias, à condition de ne pas apporter de modification, de respecter un cadre d'usage bienveillant et de mentionner la source © <https://www.plateforme-esv.fr/>



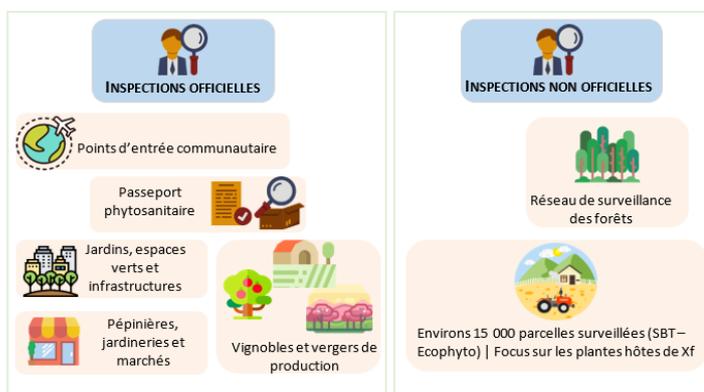
Anses : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
 CTIFL : Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes
 DDCSPP : Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
 DRAAF : Directions Régionales de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt
 FREDON : Fédérations Régionales de Défense contre les Organismes Nuisibles
 GNIS : Groupement National Interprofessionnel des Semences et Plants
 LSV : Laboratoire de la Santé des Végétaux
 Plateforme ESV : Plateforme d'Epidémiosurveillance en Santé Végétale
 Réseau DSF : Réseau du Département de la santé des forêts
 Réseau SBT : Réseau de la Surveillance biologique du territoire
 SRAL : Services Régionaux de l'Alimentation

► Plan national de la surveillance

La surveillance du territoire, mise en place depuis plusieurs années, est régulièrement renforcée au fil des ans.

Elle repose sur deux approches complémentaires: surveillance événementielle (signalements spontanés et mobilisation de réseaux de surveillance existants) et surveillance programmée (inspections ciblées). La surveillance programmée officielle prend la forme d'inspections ciblées chez les revendeurs et producteurs, ainsi qu'aux champs dans les filières jugées à risque (arboriculture, vigne, ornement et plantes à parfum aromatiques, médicinales et condimentaires). Elle est conduite également dans des zones non cultivées : jardins, espaces verts et infrastructures (JEVI), points d'entrée communautaire, ports, etc.

La surveillance programmée non officielle est intégrée aux observations réalisées dans le cadre de réseaux d'épidémiosurveillance existants et visant des organismes nuisibles réglementés ou non : réseau Santé des Forêt (DSF) et réseau d'épidémiosurveillance cofinancé dans le cadre du plan Ecophyto.



Organisation de la surveillance de *Xylella fastidiosa* en France

Conformément aux productions réalisées par la Plateforme d'Épidémiosurveillance en Santé Végétale (ESV), celle-ci donne son droit d'accès à une utilisation partielle ou entière par les médias, à condition de ne pas apporter de modification, de respecter un cadre d'usage bienveillant et de mentionner la source © <https://www.plateforme-esv.fr/>

GROUPE DE TRAVAIL « SURVEILLANCE DE XYLELLA FASTIDIOSA » - SXF

► Année de démarrage : 2019, groupe préfigurateur en 2016

► Mandat

Faire le point sur l'utilisation des données de surveillance, la pertinence des outils et des fréquences de mises à jour au vu du contexte actuel. Trouver avec l'ensemble des acteurs des solutions aux problèmes persistants de qualité, de disponibilité ou d'accessibilité de certaines données, le cas échéant.

Aujourd'hui en France, l'objectif de la surveillance de *Xylella fastidiosa* est d'abord la détection précoce d'éventuelles introductions de souches d'autres sous-espèces que *X.f. multiplex* déjà présente sur le territoire, en particulier de *X.f. fastidiosa* ou *X.f. pauca*. Le GT cherchera donc à améliorer la précocité de détection, à travers tout moyen pouvant y concourir et particulièrement :

Le renforcement de la surveillance événementielle via des actions de sensibilisation et des formations. L'objectif est de permettre, auprès du public concerné, une descente optimale de l'information technique sur *X.f.*, ses hôtes et leurs symptômes, en vue d'une remontée plus systématique et plus rapide de toute observation de symptômes douteux ; L'évaluation des possibilités d'amélioration de la surveillance aux points d'entrée communautaires, basée sur l'analyse du risque d'introduction et prenant en compte l'ensemble des méthodes d'analyse disponibles ; L'évaluation de l'emploi de la surveillance vectorielle sur la base des résultats obtenus lors des initiatives régionales menées en Corse et en PACA et des données de recherche (LSV, INRAE) disponibles ; L'évaluation de l'adéquation de la distribution de la pression de surveillance officielle sur le territoire vis-à-vis du risque, eu égard aux connaissances scientifiques disponibles et aux données déjà collectées par les différents dispositifs.

Au sein du GT, une cellule pourra être particulièrement chargée d'effectuer des synthèses bibliographiques afin de transférer l'état de l'art à l'action publique, par exemple en formulant des bonnes pratiques de surveillance.

Le deuxième objectif de la surveillance actuelle est la délimitation des zones tampons autour des foyers, où l'essentiel des nouveaux foyers sont détectés. Le GT pourra développer un outil cartographique de suivi des zones tampon, susceptible d'être utilisé facilement en cas de nouveau foyer découvert dans une zone indemne.

Enfin, sur la base de ses études bibliographiques ce GT pourra contribuer à identifier les besoins de recherche intéressant la surveillance.

APPROFONDIR LE SUJET

► Bilan de la surveillance

Conformément aux productions réalisées par la Plateforme d'Épidémiosurveillance en Santé Végétale (ESV), celle-ci donne son droit d'accès à une utilisation partielle ou entière par les médias, à condition de ne pas apporter de modification, de respecter un cadre d'usage bienveillant et de mentionner la source © <https://www.plateforme-esv.fr/>

[Plan d'actions 2017 - 2018 \(En\)](#) | [Plan d'actions 2018 - 2019 \(Fr\)](#) | [Plan d'actions 2019 - 2020 \(Fr\)](#)

► Institutions et laboratoires

[Alim'Agri](#) | [DRAAF Corse](#) | [DRAAF PACA](#) | [DRAAF Occitanie](#) | [Anses](#)

► Projets de recherche et développement

[XF-actors](#) | [PONTE-projet](#) | [INRAE](#)



Polygala myrtifolia positive à Xf, 2016, La Seyne-sur-Mer (© Ministère de l'Agriculture)

Conformément aux productions réalisées par la Plateforme d'Épidémiologie en Santé Végétale (ESV), celle-ci donne son droit d'accès à une utilisation partielle ou entière par les médias, à condition de ne pas apporter de modification, de respecter un cadre d'usage bienveillant et de mentionner la source © <https://www.plateforme-esv.fr/>

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de modification
CC BY-NC-ND





Lavande - *Lavandula angustifolia* positive à Xf, 2016 (© FREDON Corse)

Conformément aux productions réalisées par la Plateforme d'Épidémiologie en Santé Végétale (ESV), celle-ci donne son droit d'accès à une utilisation partielle ou entière par les médias, à condition de ne pas apporter de modification, de respecter un cadre d'usage bienveillant et de mentionner la source © <https://www.plateforme-esv.fr/>

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de modification
CC BY-NC-ND





Olivier contaminé par la bactérie, Antibes août 2019 (© Ministère de l'Agriculture)

Conformément aux productions réalisées par la Plateforme d'Épidémiosurveillance en Santé Végétale (ESV), celle-ci donne son droit d'accès à une utilisation partielle ou entière par les médias, à condition de ne pas apporter de modification, de respecter un cadre d'usage bienveillant et de mentionner la source © <https://www.plateforme-esv.fr/>

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de modification
CC BY-NC-ND





Inspection dans le cadre de la surveillance programmée officielle (© Ministère de l'Agriculture)

Conformément aux productions réalisées par la Plateforme d'Épidémiosurveillance en Santé Végétale (ESV), celle-ci donne son droit d'accès à une utilisation partielle ou entière par les médias, à condition de ne pas apporter de modification, de respecter un cadre d'usage bienveillant et de mentionner la source © <https://www.plateforme-esv.fr/>

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de modification
CC BY-NC-ND





Polygala myrtifolia positives à Xf, 2015 (© FREDON Corse)



Présence de l'ancien ministre de l'agriculture S. Le Foll en Corse lors de prospections, 2015 (©PASCAL POCHARD CASABIANCA / AFP)

Conformément aux productions réalisées par la Plateforme d'Épidémiologie en Santé Végétale (ESV), celle-ci donne son droit d'accès à une utilisation partielle ou entière par les médias, à condition de ne pas apporter de modification, de respecter un cadre d'usage bienveillant et de mentionner la source © <https://www.plateforme-esv.fr/>